

L'investissement responsable au Canada

Le 12 mai dernier, l'Association canadienne pour l'investissement responsable (AIR) a diffusé la « Revue 2004 de l'investissement responsable au Canada », selon laquelle le total des avoirs gérés au Canada selon les principes de l'investissement responsable s'élevait à 65,46 milliards de dollars, soit environ 45 milliards d'euros, au 30 juin 2004. Ce chiffre représente une augmentation de 27 % par rapport à 2000 et de 31 % comparativement à 2002, années où, d'après les revues précédentes sur le même sujet, il se chiffrait, respectivement, à 51,42 milliards de dollars et à 49,94 milliards de dollars.¹ L'occasion de comparer la situation canadienne avec celle qui prévaut en Belgique.

Constituée en 1989, l'Association pour l'investissement responsable (AIR) est un organisme national à but non lucratif qui se consacre à la promotion de l'investissement responsable au Canada et qui est financé principalement grâce aux cotisations de ses 400 membres (fonds communs de placement qui appliquent des filtres sociaux et environnementaux, et leur personnel; institutions financières qui offrent des instruments de placement responsable ou sont dirigées selon les principes de la responsabilité sociale des entreprises; conseillers en placements qui fournissent de l'aide et des conseils en matière d'investissement responsable; gestionnaires de placements qui s'occupent d'actifs issus de l'investissement responsable; institutions qui observent des lignes directrices favorisant l'investissement responsable; particuliers qui pratiquent l'investissement responsable; organismes non gouvernementaux et autres groupes que l'investissement responsable intéresse).

Pour l'AIR l'investissement responsable consiste à « sélectionner et à gérer les investissements selon des critères liés à la responsabilité sociale ou au développement durable ». Dans cette notion, l'AIR comprend les catégories suivantes :

- l'application de filtres liés à des critères d'inclusion ou d'exclusion, ces derniers ayant trait à des enjeux comme le tabac, l'alcool, la performance environnementale, le respect des droits de la personne, la participation communautaire et les relations de travail. Cette approche est parfois qualifiée de « descendante », car elle suppose la prise en compte de facteurs sociaux ou environnementaux préétablis dans la sélection des investissements.

¹ <http://www.socialinvestment.ca/French/SIRReview04fr.pdf>

- l'analyse et la gestion des portefeuilles d'actions en fonction des politiques des entreprises en matière de responsabilité sociale ou de développement durable, ce qui suppose la prise en considération d'indicateurs de nature sociale ou environnementale dans le cadre de l'analyse financière traditionnelle. Cette approche est parfois qualifiée d'« ascendante », car elle intègre une analyse sociale et environnementale au processus décisionnel visant les investissements sans nécessairement faire appel à l'application de filtres fondés sur des critères sociaux ou environnementaux préétablis.
- le militantisme d'actionnaire et l'engagement des organisations, qui résident dans l'utilisation du pouvoir des actionnaires pour influer sur le comportement des entreprises, notamment par le truchement de communications avec la direction, de propositions d'actionnaires, de politiques visant le vote par procuration et du désinvestissement.
- l'investissement communautaire, qui consiste à fournir du capital en prêtant à des entreprises locales ou en faisant des investissements sous forme de participation dans de telles entreprises en vue de favoriser le développement communautaire ou d'appuyer les groupes défavorisés ou à faible revenu.
- le prêt responsable, une forme de prêt particulière selon laquelle on applique des filtres sociaux et environnementaux aux emprunteurs potentiels.
- le capital de risque soutenant le développement durable, qui est investi – il s'agit surtout d'investissements privés effectués à l'extérieur des marchés publics – dans des entreprises en démarrage ou des petites entreprises produisant des biens ou des services d'une façon qui assure une utilisation optimale des ressources naturelles de même qu'une réduction de l'impact environnemental.

Vue d'ensemble des actifs liés à l'investissement responsable au Canada

(en milliards de dollars)

Revue 2004 de l'investissement responsable au Canada

	2004	2002	2000
Sociétés de gestion de placements	21,217	16,730	11,300
Fonds de placement pour les particuliers	14,809	9,940	10,350
Institutions	25,445	24,100	27,200
Militantisme d'actionnaire	2,100	0,453	1,000
Investissement communautaire	0,546	0,069	0,085
Prêt responsable	1,288	0,127	S/O
Capital de risque soutenant le développement durable	0,052	S/O	S/O
Total	65,457	51,419	49,935

Il est intéressant de comparer ces six catégories d'investissement responsable avec celles retenues par le Réseau Financement Alternatif pour l'investissement socialement responsable², qu'il définit comme toute forme d'investissement qui ne répond pas uniquement à des critères financiers mais également à des préoccupations sociales, éthiques et environnementales :

- le placement éthique (ou socialement responsable ou durable) qui consiste à placer son épargne dans des entreprises ou Etats et qui, au-delà de critères financiers traditionnels, respectent des valeurs sociales et environnementales précises. L'éthique du placement peut se traduire donc par une sélection qualitative d'entreprises ou Etats socialement responsables dans lequel l'épargnant ou l'investisseur accepte de placer son épargne. La sélection des entreprises ou Etats se fait soit par des organismes spécialisés indépendants, soit par une cellule de recherche interne au promoteur du produit, sur base de critères d'exclusion ou de critères positifs. Aujourd'hui les placements éthiques se classent en quatre générations à l'exigence éthique croissante :
 - Les fonds de *première génération* qui se basent exclusivement sur des critères d'exclusion (ou critères négatifs). Selon cette approche, appelée approche négative, les gestionnaires de ces fonds excluent de leur univers d'investissement des entreprises impliquées dans certains secteurs d'activités ou produits et services. L'exclusion sera soit globale, exclusion de l'ensemble du secteur d'activité ou exclusion géographique, soit nuancée, par exemple, exclusion des entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires proviennent de la vente d'armes, exclusion de

² Alexandra Demoustiez, Françoise Radermacher, L'investissement socialement responsable en Belgique, Rapport 2005.

l'entreprise si elle pratique des tests sur les animaux à des fins non médicales, etc.

- Les fonds de *seconde génération* qui incluent dans la sélection des entreprises une série de critères positifs spécifiques à un secteur ou un thème. Ces fonds investissent leurs capitaux au sein d'entreprises performantes dans un aspect bien précis de la gestion socialement responsable tel que, par exemple, l'implémentation d'une politique sociale adéquate ou la mise en place de processus de production plus écologiquement responsables. Pour ces fonds, les entreprises sont donc analysées seulement selon un ou plusieurs aspects d'une gestion socialement responsable ("sustainable entrepreneurship").
- Les fonds de *troisième génération* qui se basent, quant à eux, sur un ensemble de critères très large reprenant tous les aspects d'une gestion socialement responsable. Ces fonds investissent donc au sein d'entreprises qui essayent d'appliquer une stratégie socialement responsable ou durable ("sustainable") à différents niveaux : social, environnemental et économique (approche des trois P pour People, Planet et Profit).
- Les fonds de *quatrième génération* qui sont des fonds de troisième génération dont la plus-value réside dans la qualité et la méthode d'évaluation utilisée pour sélectionner les entreprises. L'évaluation des entreprises doit impérativement tenir compte d'une consultation des différentes *parties prenantes* ("stakeholders") de l'entreprise. On parlera ici d'une approche "multi-stakeholders".
- Le placement avec partage solidaire qui consiste à partager une partie des bénéfices dégagés par le placement de l'épargne au profit d'associations ou de projets à plus-values sociales. C'est à dire qu'une partie du fruit du placement est redistribuée sous forme de dons à des associations. Le mécanisme de solidarité porte non pas en amont sur le capital placé mais en aval sur la redistribution d'une partie des bénéfices éventuels engendrés par le placement du capital. Un placement avec partage solidaire place donc son capital selon les critères financiers traditionnels au sein d'entreprises cotées en bourse, d'institutions nationales ou d'Etats mais redistribue (partage) une partie des bénéfices potentiels engendrés par le placement du capital à des associations ou projets à plus-values sociales. L'acte "socialement responsable" se situe donc dans le partage des bénéfices générés. Le principe de partage (redistribution d'une partie des bénéfices) n'implique pas forcément dans le chef de l'épargnant un rendement moindre. Tout dépend du mécanisme de partage solidaire en vigueur.

Actuellement sur le marché belge, trois mécanismes de solidarité prévalent :

- Soit le promoteur (banque, assurance, société de gestion) seul cède une partie des bénéfices réalisés sur le produit (partage des frais d'entrée ou de gestion, montant forfaitaire...) au profit de l'association.
- Soit l'épargnant seul cède une partie de ses gains (intérêts ou dividendes) au profit de l'association.
- Soit à la fois le promoteur et l'épargnant partagent tous deux une partie des gains engendrés au profit de l'association.
- L'investissement éthique & solidaire (IES) qui consiste à investir son épargne dans des organisations ou entreprises non cotées en bourse et appartenant au secteur de l'économie sociale. Un investissement sera considéré comme solidaire si au minimum 50% de son encours total est placé selon ces principes. En Belgique, certaines formules d'investissement éthiques et solidaires permettent d'investir 100% de son capital dans des intermédiaires financiers solidaires.
- L'activisme actionnarial qui consiste à exercer son pouvoir d'actionnaire, par le biais de son droit de vote, aux assemblées générales des entreprises afin d'améliorer le comportement éthique, social et/ou écologique de l'entreprise dont on est actionnaire, en favorisant le dialogue avec les dirigeants, en exerçant des pressions, en soutenant une gestion responsable, en proposant et en soumettant au vote des assemblées générales annuelles des préoccupations sociétales... L'activisme actionnarial est donc un moyen complémentaire mis à la disposition de tout investisseur en vue de contribuer au développement durable de la société.

Comme on le voit, l'approche descendante et le prêt responsable canadiens correspondent aux placements éthiques de première et deuxième générations belges tandis que l'approche montante et le capital de risque soutenant le développement durable s'assimilent aux placements éthiques de troisième et quatrième génération.

Si le placement avec partage solidaire semble faire défaut au Canada ou, à tout le moins, ne pas être recensé au titre d'investissement responsable, le militantisme d'actionnaire correspond, lui, à l'activisme actionnarial et l'investissement communautaire à l'investissement éthique & solidaire.

On notera par ailleurs que, pour cet investissement communautaire au Canada, qui est essentiellement présent au Québec et qui représente 0,83 % de l'encours total de l'investissement responsable - par comparaison, l'investissement éthique & solidaire représente 3,2 % de l'encours de

l'investissement socialement responsable en Belgique -, l'AIR a établi les catégories suivantes :

- Microcrédit. Capital fourni aux microentrepreneurs incapables d'obtenir du financement auprès des institutions financières traditionnelles. En règle générale, on aide les emprunteurs qui font face à des difficultés ou ont un faible revenu. Le montant du prêt est habituellement inférieur à 25 000 \$ et se situe normalement entre 2 000 \$ et 5 000 \$.
- Capital de risque et prêts en soutien aux organismes coopératifs ou sans but lucratif. Prêts à risque élevé ou placements sous forme de participation destinés à soutenir des entreprises locales qui répondent à des besoins communautaires ou sociaux. On inclut parfois dans cette catégorie les organismes de développement sans but lucratif, mais les fonds qui accordent des prêts ou effectuent des placements sous forme de participation en soutien à des groupes coopératifs sont également englobés.
- Prêts à l'appui du logement social ou à prix abordable. Hypothèques à risque ou prêts à la construction consentis pour financer des logements destinés aux personnes à faible revenu.
- Capital de risque à l'appui des PME locales. Il s'agit de capital de risque investi dans la collectivité pour favoriser le développement de petites et moyennes entreprises (PME) locales (à l'exclusion du capital de risque privé).
- Autres formes d'investissement local visant à répondre aux besoins d'une collectivité ou d'un groupe donné.

De telles distinctions sont extrêmement intéressantes, à l'heure où, en Europe, on songe à définir les critères d'un label pour les produits financiers solidaires.

Bernard Bayot,
août 2005

Le RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF est un réseau pluraliste de sensibilisation et de solidarité en matière d'éthique financière et sociale.

Son but est de promouvoir, par un travail d'éducation permanente, l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine.

A cet effet, les axes de travail du Réseau Financement Alternatif sont :

Informier et sensibiliser le public afin de favoriser l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent et être instigateur de débats, initiateur de réflexions et développeur de pistes novatrices en matière de finance éthique et solidaire ;

Promouvoir le développement de nouveaux outils et mécanismes financiers à caractère éthique et solidaire, inciter les différents acteurs économiques à investir de manière responsable et financer, grâce aux produits solidaires sur lesquels le Réseau Financement Alternatif est partenaire, des projets développés par des organisations poursuivant le même objet.

Depuis 1987, plus de 70 associations se sont rassemblées au sein du RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF :

L'Aube, La Bouée, le Centre de Développement Rural, Credal, De Bouche à Oreille, Les Ecus Baladeurs, La Fourmi Solidaire, Le Pivot, SAWB - Solidarités des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, Les Ateliers de l'Insu, C-Paje, CGé - ChanGement pour l'Egalité, Ecole des Parens de Liège, la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, la Fondation pour les Générations Futures, la Fondation Saint Paul, Imagine, Infor-Homes Bruxelles, la Ligue des Familles, l'Université de la Paix, Les Amis de la Terre, l'Association pour la Promotion des Energies renouvelables - APERe, Die Raupe, Inter-Environnement Bruxelles, Nature & Progrès, RESsources, ADEPPI - Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées, L'Arche d'Alliance Namur, L'Arche en Belgique, L'Association des Ecoles de Devoirs en Province de Liège, ATD - Quart-Monde, La Bastide, La Bobine, Caritas, Centre de Prévention des Violences Familiales & Conjugales, CIAJ -Centre d'information et d'aide aux jeunes, Equipes d'Entraide, Espace Social Télé-Service, Foyer de Burnot, GABS -Groupe d'animation de la Basse-Sambre, Habitat-Service, Hydrojeunes, Infor-Veuvage, Mains tendues de Michel Corin, La Marguerite, Le Mouvement du Nid, Point d'Appui, Sainte Walburge, Solidarités Nouvelles, Surdimobil, AMPGN -Association Médicale pour la Prévention de la Guerre Nucléaire, GRIP -Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix, La Ligue des droits de l'Homme, MIR - Mouvement International de Réconciliation, MRAX -Mouvement contre le Racisme et la Xénophobie, SCI -Service Civil International, AFOCO - Apiculture, Formation, Coopération, Autre Terre, Echos Communication, Entraide et Fraternité, FIAN -Foodfirst Information & Action Network, Fondation André Ryckmans, Frères des Hommes, les Magasins du monde-Oxfam, Max Havelaar, Médecins du Monde, Peuples Solidaires, SLCD -Service Laïque de Coopération au Développement.

Visitez www.rfa.be